

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-015****du 20 janvier 2020****n°015****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 25PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIONDPOUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLIEXCUSES (2) : Mme LAVRARD, M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**OBJET : Participation au Concours CreaVienne 2020**

Le concours Créa'Vienne est un concours départemental dédié à la création et à la reprise d'entreprises. Il est coorganisé par la Technopole de Grand Poitiers avec le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI), le Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique du Châtellerauldais (RADEC), ainsi que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Les objectifs du concours sont de

- *susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et créateurs d'emplois,*
- *valoriser la dynamique des bassins économiques du département de la Vienne.*

Pour l'édition 2019, 123 dossiers ont été déposés auprès des organisateurs, 20 projets ont été sélectionnés pour être audités par un jury d'experts, et 9 lauréats primés par le concours, à la Roche-Posay.

La 13^{ème} édition aura lieu du 1er au 31 mars 2020 pour les dépôts des dossiers. La remise des prix se déroulera le 11 juin dans le périmètre de Grand Poitiers.

Le concours primera 8 lauréats dans les catégories : Projet/Jeune entreprise, Reprise, Développement innovant, Innovation Jeune entreprise, Innovation sociale et sociétale, Industrie, International, et Coup de coeur du public.

La dotation totale prévue pour les lauréats sera de 50 000 euros : en numéraire (40 000 €) et en nature (valeur 10 000 € : coaching professionnel, e-marketing, impression de plaquettes, heures juridiques, formation comptable, adhésion aux associations d'entrepreneurs, hébergement en pépinière).

Le budget prévisionnel est de 72 818 euros La Technopole Grand Poitiers et le RADEC contribuent en numéraire à hauteur de 5 000 euros chacun, Grand Poitiers à 7 500 euros, et Grand Châtellerault à 9 500 euros. Grand Châtellerault contribue également en prestations à hauteur de 2 318 euros, dans le cadre de la communication du concours, avec la mise à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-015****du 20 janvier 2020****n°015****page 2/3**

disposition de réseaux d'affiches du 26 février au 17 mars, relais sur les réseaux sociaux de la ville et de Grand Châtellerault, et article dans le magazine municipal « Le Châtelleraudais ».

* * * * *

BUDGET PREVISIONNEL CREAVIENNE 2020			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Communication (création + supports)	30 318 €	TECHNOPOLE GRAND POITIERS	5 000 €
Logiciel de candidature	4 500 €	RADEC	5 000 €
Temps homme	21 000 €	GRAND CHATELLERAULT NUMERAIRE	9 500 €
Affranchissement / fournitures	2 000 €	GRAND CHATELLERAULT PRESTATIONS	2 318 €
Frais de réception	15 000 €	GRAND POITIERS NUMERAIRE	7 500 €
		GRAND POITIERS PRESTATIONS	16 000 €
		PARTENAIRES	10 000 €
		REGION	17 500 €
TOTAL	72 818 €	TOTAL	72 818 €

VU l'article 3.I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault de participer à cette manifestation d'animation économique,

CONSIDERANT l'intérêt d'une démarche collective entre les pépinières d'entreprises de Grand Châtellerault et de Grand Poitiers,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation maximale de 9 500 euros à la Technopole de Grand Poitiers, au titre de sa participation à l'organisation du concours Créa'Vienne 2020 dans les modalités suivantes :
 - le versement immédiat de 80% de cette aide au profit de la Technopole de Grand Poitiers,
 - le versement du reliquat de l'aide due, ou le remboursement du trop perçu, au prorata du montant définitif figurant au bilan financier. Le bilan financier et les pièces justificatives de dépenses devront être communiqués par la Technopole de Grand Poitiers à l'issue de la manifestation, avant le 30 octobre 2020.
- d'attribuer une participation en prestations d'une valeur de 2 318 euros pour la communication du concours, à la Technopole de Grand Poitiers, au titre de sa participation à l'organisation du concours Créa'Vienne 2020 dans les modalités suivantes :
 - mise à disposition de réseaux d'affiches du 26 février au 4 mars,
 - relais de la manifestation sur les réseaux sociaux de la ville et de Grand Châtellerault,
 - parution d'un article dans le magazine municipal « Le Châtelleraudais ».

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-015

du 20 janvier 2020

n°015

page 3/3

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11/6574/4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER